



Mairie de Feytiat

Accueil de Loisirs
Extrascolaire

PROJET PEDAGOGIQUE

Préadolescent et Adolescent 11-17 ans

Service de Loisirs et d'Animation Municipal

Validée par :
Direction Accueil de
Loisirs

Date d'actualisation
01/04/2016

1) Introduction

Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

S'inspirant de son Projet Educatif qui découle lui-même du Projet Educatif Territorial de la Commune de Feytiat, ce document met en avant les valeurs personnelles de l'équipe pédagogique l'ayant réalisé.

La lisibilité du projet de l'Accueil de Loisirs de Feytiat et l'adhésion des équipes de travail à celui-ci, sont des conditions impératives à la qualité du travail accompli. Ce texte sert de référence et détermine les conditions d'action. Il est le reflet du fonctionnement de la structure et guide les pratiques de l'ensemble de l'équipe d'animation.

2) Les Objectifs Educatifs

La commune de Feytiat souhaite mettre l'enfant, le jeune au cœur de ce projet éducatif pour qu'il devienne acteur de ses temps de loisirs à travers les objectifs suivants :

a. Accès à l'autonomie

« Penser de façon autonome, cela signifie réfléchir sa croyance et son incroyance, sa confiance et sa méfiance ». (Pour entrer dans le XXI^e siècle - Edgar Morin)

- Favoriser le développement de l'autonomie, en fonction de l'âge ;
- Développer chez l'enfant la capacité d'initiative, de créativité ;
- Faciliter l'apprentissage des savoirs techniques ;
- Aménager des lieux permettant à l'enfant de s'isoler à tout moment de la journée quand il le désire ;
- Favoriser la participation des enfants dans les activités et les tâches de la vie quotidienne.

b. Développer la socialisation

« La socialisation est le processus au cours duquel un individu apprend et intériorise les normes et les valeurs tout au long de sa vie, dans la société à laquelle il appartient, et construit son identité sociale ».

- Accès à des activités en incitant la mixité et les passerelles entre tranches d'âges ;
- Développer des relations fondées sur le respect mutuel et la coopération ;
- Favoriser la tolérance ;
- Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;

c. Eveiller à la citoyenneté et au respect de l'environnement

« La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen)

- Développer des projets pour valoriser et protéger notre planète ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation à la protection de notre environnement ;
 - Favoriser des gestes quotidiens (tri des déchets, recyclage, gestion de l'eau, extinction des éclairages,...) ;
 - Proposer des projets préparant l'adulte de demain à faire des choix et à décider.

d. Développer la fidélisation

« La fidélisation est l'art de créer et de gérer une relation durable personnelle avec chacun de ses usagers ».

i. De l'enfant

- Privilégier la notion de plaisir dans la créativité ;
- Alterner les moments dynamiques et les temps calmes (sieste proposée pour les plus jeunes), d'activités se déroulant à l'intérieur et d'autres à l'extérieur ;
- Aménager l'espace et le temps pour favoriser le bien être des enfants au travers de repères ;
- Eveiller la curiosité de l'enfant ;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles et artistiques ;
- Inciter à la création, l'expression et la mise en valeur des réalisations.

ii. Des parents

- Communiquer sur la pédagogie et le règlement mis en place dans la structure ;
- Communiquer sur les actions d'animations, les événements ou les phases d'inscriptions ;
- Etre disponible sur les temps d'accueil ou par les moyens de communication utilisés par la commune ;
- Impliquer les familles à la vie de la structure ;

iii. Des partenaires

- Communiquer sur les sorties et la restauration pour les transports
- Favoriser les partenaires locaux, les associations de la commune
- Construire des projets à long terme faisant appel à des partenaires

e. Lutter contre les Stéréotype Filles-Garçons

« Lutter, c'est mettre en place un ensemble d'actions pour arriver à son objectif ».

- Veiller à ce que l'encadrement soit composé d'intervenants masculins et féminins.
- Adapter les activités à tous, sans discrimination.
- Réaliser des groupes d'enfants une homogénéité fille - garçon.
- Mettre en avant des projets d'activités, de découverte, facilitant l'accès aux pratiques mixtes.

3) Les Objectifs Pédagogiques

En déclinaison des objectifs généraux retenus par la Commune dans le cadre du Projet Educatif, les objectifs propres au projet pédagogique sont les suivants :

a. Créer un groupe et le fidéliser

- en facilitant l'intégration du jeune au sein du groupe en tant qu'individu unique et peut être différent des autres.
- en lui permettant d'évoluer au sein d'un collectif sans qu'il subisse les contraintes liées au poids ou à la taille du groupe.
- en mettant en place sur la structure des repères qui permettent à chacun de trouver rapidement sa place au sein du groupe
- en favorisant la réalisation d'activités se déroulant à moyen et long terme plutôt qu'en mettant en place une succession d'activités "dites de consommation"

b. Favoriser l'épanouissement de chacun

- en permettant au jeune de s'impliquer physiquement et intellectuellement à travers les activités de loisirs proposées.
- en permettant à chacun de s'exprimer au sein et à l'extérieur de la structure,
- en facilitant les échanges afin que chacun apprenne à connaître "l'autre".
- en permettant aux jeunes de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures,
- en aiguisant la créativité et la curiosité.
- en développant des activités culturelles, artistiques, et sportives en utilisant les ressources existantes, internes et externes au territoire de la Commune.

c. Favoriser l'autonomie des jeunes

- en valorisant l'implication et l'engagement des jeunes dans des projets.
- en facilitant la prise de parole de tous afin de proposer, contester, décider.
- en permettant, dans la limite du réalisable, de choisir librement les activités.

d. Responsabiliser, valoriser l'implication des jeunes

- en multipliant les moyens de communication vers l'extérieur.
- en développant les activités liées à l'environnement, aux sciences et aux nouvelles technologies, tout en s'appuyant sur les ressources et l'environnement local.
- en évaluant avec les jeunes, la pertinence des actions.

4) L'Equipe Pédagogique

Afin d'optimiser la qualité de l'animation et d'assurer au mieux la sécurité des enfants, l'ensemble du personnel possède une qualification particulière pour l'encadrement de la petite enfance (BAFA avec approfondissement petite enfance, CAP petite enfance ou brevets et diplômes apportant une équivalence).

De plus, une personne de l'encadrement (au moins) est titulaire d'un diplôme de secourisme (PSC1, PSC2, ...). Cette dernière assure le rôle d'Assistant Sanitaire auprès des enfants en ayant à sa charge le soin des « petits bobos », le suivi des traitements médicaux le cas échéant.

Elle répertorie les allergies et vérifie les contre-indications à certaines activités.

En l'absence du Directeur, l'Assistant Sanitaire est donc un interlocuteur privilégié auprès des parents concernant tous les éventuels problèmes sanitaires et médicaux de leurs enfants.

Afin d'optimiser la sécurité et la qualité du service, chaque membre de l'équipe pédagogique est évalué (1 à 2 fois par séjour ou période). Ce support d'évaluation permet notamment de réaliser un suivi des animateurs permanents mais aussi des animateurs stagiaires.

5) L'Equipe Technique

Différents services et agents travaillent en collaboration avec l'Accueil de Loisirs pour contribuer à son bon fonctionnement :

- Service Ressources Humaines ;
- Services Financiers ;
- Service Entretien des Locaux ;
- Service Restauration Scolaire ;
- Pôle Technique ;
- Service Culture ;
- Service Location des Salles et Manifestations
- Service Informatique.

6) Exigences liées à l'article R227-25 du code de l'action sociale et des familles

La direction de l'Accueil de Loisirs de Feytiat a choisi de développer très précisément toutes les exigences de l'article dans son règlement intérieur.

Direction de l'Accueil de Loisirs - Représentant l'équipe pédagogique
